

Monnaie—Loi

En outre, j'aime beaucoup, ainsi que mon parti, l'idée retenue par le gouvernement de prévoir un seigneurage de 60 millions de dollars sur la pièce d'un dollar pour aider au financement des Jeux olympiques de Calgary. Cette somme servira à compenser les coûts des Jeux olympiques de Calgary. Nous estimons que c'est une excellente proposition. Nous reconnaissons aussi que le gouvernement est susceptible de faire beaucoup d'argent grâce à cette pièce d'un dollar, car les pièces de monnaie sont frappées et mises en circulation. On ne les retire pas du marché pour les détruire et en produire de nouvelles. On continue d'en produire et de les mettre en circulation. C'est une source constante de recettes pour le gouvernement. Nous le reconnaissons et Dieu sait que de nos jours chaque sou compte.

Notre parti appuie volontiers le projet de loi C-118 et nous espérons qu'il sera rapidement adopté ce matin à la Chambre.

M. Bradley: Mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell a soulevé une question et je pense devoir prendre un instant pour l'éclaircir, si vous le permettez. Il s'est enquis du remplacement de la pièce d'un dollar existante. Il y a actuellement deux pièces. La version en circulation, faite de nickel pur et comportant le dessin du voyageur, sera remplacée par la nouvelle pièce d'un dollar. Il y a aussi la version numismatique destinée aux collectionneurs; elle est en argent pur et le motif et le thème en sont changés chaque année. Cette pièce sera maintenue, cette année, le thème est le centième anniversaire du service de train de voyageurs transcontinental.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole au sujet du projet de loi C-118. Je n'ai pas l'intention de m'étendre longuement sur cette mesure législative. Mon honorable collègue et ami de Glengarry—Prescott—Russell en a déjà parlé au nom du parti libéral et je suis pleinement d'accord avec ses points de vue.

Nous estimons pour un certain nombre de raisons que le temps est venu d'introduire une pièce d'un dollar. Je suppose que certains hésitent quelque peu à se défaire du billet d'un dollar. Nous avons tous grandi avec le billet d'un dollar, mais pour les raisons exposées par les porte-paroles des trois partis politiques, nous estimons que le temps est venu de lancer la pièce d'un dollar.

J'ai pensé profiter de l'occasion pendant que nous parlions d'argent pour aborder la question du nouveau billet de \$5. Il y a quelques semaines, j'ai reçu à mon bureau un appel d'un citoyen d'Ottawa qui se préoccupait vivement du nouveau billet de \$5 réintroduit sur le marché il y a quelques semaines. Il a remarqué que le drapeau qui flotte sur les édifices du Parlement n'est pas le drapeau canadien que nous connaissons. On a craint qu'il s'agisse en fait du drapeau américain. Comme cet incident nous a paru d'intérêt national, nous avons sorti nos loupes pour examiner de très près le drapeau en question. Nous avons constaté effectivement que ce n'est pas le drapeau officiel du Canada qu'arborent aujourd'hui les édifices historiques du Parlement, ni le drapeau américain. D'aucuns ont pensé qu'en raison des relations amicales qui existent actuellement entre le gouvernement du Canada et celui de Washington, il y

avait eu une sorte d'accord pour faire dessiner le drapeau américain sur nos édifices du Parlement. Nous avons examiné de près celui qui était déployé . . .

● (1150)

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Je veux simplement faire remarquer à l'honorable député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) que la présidence a du mal faire le lien entre les observations du député et le projet de loi que nous étudions aujourd'hui. Peut-être le député pourrait-il lui indiquer quel est le rapport entre ses propos et le projet de loi dont la Chambre est saisie?

M. Nunziata: Avec plaisir, monsieur le Président. Le projet de loi C-118 modifie la Loi sur la monnaie qui, je crois comprendre, a trait à la monnaie en général. Je soutiens qu'il appartient à la Banque du Canada et à toutes les institutions gouvernementales qui s'occupent de la monnaie canadienne de veiller à l'exactitude historique des détails qui figurent sur la monnaie mise ou remise en circulation au Canada.

Je signale l'inexactitude historique du nouveau billet de \$5. J'espère que le gouvernement et les intéressés veilleront à ce que la pièce de monnaie de \$1 qui est sur le point d'être mise en circulation soit historiquement exacte.

Pour en revenir à mes propos au sujet du billet de \$5, nous avons constaté que le drapeau qui était déployé . . .

M. Bradley: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je trouve les commentaires du député très intéressants, mais je crois que la Chambre conviendra avec moi que le débat ne porte pas forcément sur la Loi sur la monnaie, mais plutôt sur une modification de la Loi. Je tiens à souligner aussi que la modification porte sur la monnaie, plus particulièrement sur la pièce de \$1, et non sur le billet de \$5.

Le président suppléant (M. Charest): Je cède la parole au député de York-Sud—Weston (M. Nunziata).

M. Nunziata: Je vous remercie, monsieur le Président. Nous avons découvert que le drapeau qui flottait au-dessus des édifices du Parlement, de l'édifice du Centre plus précisément, était le pavillon de la marine marchande. Comme vous le savez, l'édifice du Centre du Parlement a brûlé le 3 février 1916. À cette époque, le drapeau officiel du Canada n'était pas le pavillon de la marine marchande mais le pavillon britannique de 1867 à 1945, d'après G. F. G. Stanley, historien de renom et expert international en la matière. Nous avons consulté son ouvrage *The Story of Canada's Flag*, où il signale très clairement qu'à cette époque, le drapeau officiel du Canada était le pavillon britannique. De toute évidence, on a commis une erreur historique en hissant le pavillon de la marine marchande sur les anciens édifices du Parlement. Je propose donc que lorsqu'il est question de monnaie, qu'il s'agisse d'une pièce de \$1 ou d'un billet, on veille à ce que les différentes représentations graphiques sur les pièces de monnaie ou sur les billets respectent les faits historiques.

La Chambre voudra bien noter que, en ce qui concerne le billet de \$5, il existait une version canadienne du pavillon de la marine marchande où figuraient, depuis 1874, les armes des quatre premiers membres de la Confédération. Toutefois, ce n'est qu'en 1892 que le Ministère britannique de la Marine a